



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Nord

Dossier suivi par : O D

Objet : demande de permis d'aménager

MAIRIE DE VALENCIENNES

PLACE D'ARMES

BP 90339

59304 VALENCIENNES CEDEX

A Lille, le 23/06/2022

numéro : pa60622O0001

adresse du projet : Rue des frères Dana 59300 VALENCIENNES

nature du projet :

déposé en mairie le : 07/03/2022

reçu au service le : 10/03/2022

servitudes liées au projet : LCAP - site patrimonial remarquable -

demandeur :

MAIRIE DE VALENCIENNES

Place d'Armes

59304 VALENCIENNES

L'immeuble concerné par ce projet est situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable. Les articles L.632-1 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

Après examen de ce projet, l'architecte des Bâtiments de France donne son accord.

L'architecte des Bâtiments de France

Veronique STIEVENART

En cas de désaccord avec l'architecte des Bâtiments de France, l'autorité compétente peut saisir, dans un délai de sept jours à compter de la réception du présent acte, le préfet de région (direction régionale des affaires culturelles) par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le contrôle de la conformité des travaux sera réalisé en collaboration avec l'architecte des Bâtiments de France en application des articles L.462-2 et R.462-7 du code de l'urbanisme.